DIRECT Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Flamande
Prix, 6% de tva comprise[12]

Composition du prix de votre énergie[9]



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché
- Un compteur digital? Un aperçu de votre consommation via le Smart app

Services gratuits

- Service client en ligne 5 étoiles
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe[1]		**Prix par kWh** (€cent/kWh)					**Option énergie verte**[4]		**Coûts énergie verte & cogénération**[5]
26,34 €/an		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit	(€cent/kWh)		(€cent/kWh)
Prix	+	Consommation[2]	10,960	11,634	10,069	10,069	1,060	+	1,582
mensuels	−	Injection[3]	2,711	3,252	1,309				
Prix annuels estimés	+	Consommation[2]	11,373	12,066	10,417	10,417	1,060	+	1,582
	−	Injection[3]	2,494	2,993	1,200				

Partage de l'énergie [15]	
Coût administratif	121 €/an

DIRECT Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Flamande
Prix, 6% de tva comprise[12]

Coûts de réseaux (distribution et transport)[6]

Région Flamande	Compteur digital				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution**				
	Tarif capacitaire moyenne des pics mensuels*	**Total tarif-kWh**	**Total tarif-kWh** exclusif nuit	**Tarif gestion de données** régime de mesure : quart-horaire	**Tarif gestion de données** régime de mesure : mensuel/annuel
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
FLUVIUS ANTWERPEN	40,2419	4,59244	3,40588	15,14	13,95
FLUVIUS LIMBURG	41,3087	5,38613	4,02546	15,14	13,95
FLUVIUS WEST	44,3052	4,82076	3,64424	15,14	13,95
GASELWEST	46,0042	5,70838	4,16029	15,14	13,95
IMEWO	41,7713	4,71756	3,53433	15,14	13,95
INTERGEM	37,2318	4,05034	3,07933	15,14	13,95
IVEKA	43,6951	4,63924	3,43638	15,14	13,95
IVERLEK	41,9261	4,58788	3,45855	15,14	13,95
PBE	56,5930	4,71158	3,79846	15,14	13,95
SIBELGAS	46,5117	5,27163	3,96145	15,14	13,95

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

Région Flamande	Compteur analogique				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				
	Tarif capacitaire terme fixe	**Total tarif-kWh**	**Total tarif-kWh** exclusif nuit	**Tarif gestion de données** régime de mesure : mensuel/annuel	**Tarif prosumer (7)**
	€/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kW/an
FLUVIUS ANTWERPEN	100,6046	6,78650	5,59994	13,95	45,85
FLUVIUS LIMBURG	103,2758	7,97663	6,61596	13,95	53,89
FLUVIUS WEST	110,7594	7,45668	6,28015	13,95	50,37
GASELWEST	115,0100	8,47173	6,92364	13,95	57,23
IMEWO	104,4312	7,16627	5,98303	13,95	48,41
INTERGEM	93,0786	6,42035	5,44933	13,95	43,38
IVEKA	109,2330	7,11737	5,91451	13,95	48,08
IVERLEK	104,8128	7,13518	6,00584	13,95	48,20
PBE	141,4782	8,12849	7,21537	13,95	54,91
SIBELGAS	116,2820	7,87479	6,56461	13,95	53,20

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

DIRECT Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Flamande
Prix, 6% de tva comprise[12]

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,20417
Cotisation Fonds Energie Région Flamande[8] (€/mois)	
Résidentiel (avec domicile)	0,00
Résidentiel (sans domicile)	9,57

Accise fédérale[11] (€cent/kWh)	
Consommation entre 0 et 3.000 kWh	5,03288
Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh	5,03288
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	4,81876
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	4,74668

(1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.

(2) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mars 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEXDAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEXDAM sont exprimées en €/MWh. La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Février 2024: 61,51 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.
Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 64,89 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr

Les formules hors TVA d'application pour Mars 2024 sont les suivantes:

- Normal = 3,2538 + (0,1152 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = 3,5638 + (0,1205 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = 3,5138 + (0,0973 x EPEXDAM)
- Exclusif nuit = 3,5138 + (0,0973 x EPEXDAM)

(3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEXDAM.

La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Février 2024: 61,51 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.
Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 56,76 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr
Les formules hors TVA d'application pour Mars 2024 sont les suivantes:

- Normal = -0,1000 + (0,0457 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = -0,1000 + (0,0545 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = -0,1000 + (0,0229 x EPEXDAM)

(4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.

(5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte et le coût cogénération. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Mars 2024 à 100 €. Le prix par certificat de cogénération s'élève à 28 €. Ces prix sont hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.

(6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de la VREG.

(7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur VREG.be.

(8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(9) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 3500 kWh/an en Flandre. Prix 6% de tva comprise.

(10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.

(11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

DIRECT Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Flamande
Prix, 6% de tva comprise[12]

(15) Le terme « Partage d'énergie » couvre toutes les formes de partage d'énergie ou de vente d'énergie possible, autorisées dans votre région, comme par exemple la vente pair à pair, la vente pair à pair multiple, le partage d'énergie ou la vente d'énergie (ex. ACP) au sein d'un même immeuble d'habitation ou bâtiment polyvalent, ou le partage au sein d'une communauté d'énergie (d'énergie renouvelable ou citoyenne).

Le coût administratif pour le Partage d'énergie est un coût annuel d'énergie facturé intégralement à tout client participant à une forme de Partage d'énergie ; il n'y a pas de facturation au prorata dans l'année. Le taux de TVA – inclus dans le prix - pour ce coût administratif est de 21%. Si 1 ou 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût administratif pour le Partage d'énergie n'est facturée qu'une seule fois. Si plus de 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût est facturée pour chacun de ces EAN.

(*)Si votre "pic mensuel" est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG (https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstarief-betaalt-u-voor-een-kilowatt)

(**)Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 20,35480 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné. Le traitement des données tarifaires n'a pas été pris en compte dans le tarif maximum.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DIRECT en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de DIRECT en Région Flamande en 2022: cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (36,70%), nucléaire (63,30%), inconnu (0,00%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Flamande en 2022 : sources d'énergie renouvelables (27,10%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (26,80%), nucléaire (46,10%), inconnu (0,00%).

Frais de rappel et de mise en demeure [8] [10] Montants d'application à partir du 1er décembre 2023	
Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €